



**le
lieu
unique**

**RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE
CRÉATION AU JAPON POUR ARTISTES PLASTICIENS
NANTAIS, AUTOMNE 2017**

Date limite d'envoi de dossier : 28 août 2017

PRÉAMBULE

Dans le cadre de son soutien aux artistes, le lieu unique - scène nationale de Nantes et la Ville de Nantes, en partenariat avec S-Air (Sapporo Artist in Residence : <http://www.s-air.org/>), propose un programme de résidences artistiques croisées dans le domaine des arts visuels entre Nantes et Sapporo (Hokkaido, Japon). Chaque année, un(e) artiste japonais(e) sera accueilli(e) au lieu unique à Nantes et un(e) artiste nantais(e) sera accueilli(e) à Sapporo.

Dans le cadre de cet échange, un artiste visuel nantais pourra séjourner deux mois au Japon. Le lieu de résidence est à Sapporo: Sapporo Tenjinyama Art Studio
http://www.resartis.org/en/residencies/list_of_residencies/?id_content=6964.

Une chambre faisant également office d'espace de travail sera mise à la disposition de l'artiste. La période de résidence est fixée entre octobre et décembre 2017 (pour une durée totale de deux mois, dates précises à convenir).

OBJECTIFS

- Favoriser les collaborations artistiques et les échanges de points de vue.
- Promouvoir le travail et le développement de la carrière des artistes nantais à l'étranger.
- Développer de nouveaux réseaux de création, de production et de diffusion artistiques.

DISCIPLINE CONCERNÉE

Arts visuels

CANDIDATS VISÉS

Artistes résidant ou travaillant sur l'agglomération nantaise.

DURÉE DU SÉJOUR ET MONTANT DU SOUTIEN

La durée du séjour est de deux mois, entre octobre et décembre 2017.

L'aide financière du lieu unique consiste en : frais de déplacements (y compris assurance et visas éventuels). L'hébergement sur place, les per diems et un soutien logistique au projet artistique (achat de petit matériel) sont pris en charge par les partenaires japonais.

POUR POSTULER

Envoyer votre CV artistique et le projet dévolu à cette résidence au lieu unique, Patricia Buck <patricia.buck@lelieuunique.com> avant le 28 août 2017.

Votre dossier sera obligatoirement numérique, sous format Pdf, avec un maximum de 10 pages et 5 Mo maximum. Ce document peut inclure des liens sur des galeries photos, vidéos, etc.

Le choix de l'artiste sera fait par les partenaires japonais et nantais, et sera communiqué début septembre 2017.